



## Problème de droit routier

Par **TonyTony78120**, le **13/02/2024** à **04:37**

Bonjour. Il ya plusieurs année en 2017, j'ai perdu mon permis suite à une récidive de conduite en état d'ébriété. Lors de mon passage au tribunal on m'a notifié l'annulation de mon permis et qu'il me faudrait passer le code, des test,visite médicale etc.. et on m'a dit que je ne récupérais que 6 points.

Je n'ai jamais rien faits pour cause de soucis de santé et également de problème financier .De plus je n'avais pas réellement besoin de conduire.

Hors il y a deux ans j'ai reçu un papier me notifiant que j'avais récupérer mes 12 points. Ma sœur connaissant un policier de la bac, lui a demandé de vérifier et il lui a répondu que pour lui ,tout était en ordre.

J'ai longtemps été dubitatif.

Hors il y a quelques mois j'ai conduit la voiture de ma mère et me suit fais arrêter. Bien sûr je n'avais pas mon permis et j'ai prétexté l'avoir oublié. Les policier aimables on en possession de ma pièce d'identité vérifié si j'avais le permis. Et à ma grande surprise mon laisser partir en me disant simplement de penser à prendre mon permis sur moi.

Comment se fait il qu'il ne se soit pas aperçu qu'il était annuler et que donc je ne pouvais l'avoir en ma possession?

Pourquoi aïs je mes 12points?

Sur mon R.I.R il y a écrit:

Droit a conduire: valide

droit du titre: invalidite

Que dois je faire pour récupérer mon titre de conduite?

Merci d'avance de vos réponses.

[ [Modifier mon message](#) ] [ [Supprimer](#) ]